

DU DISCRÉDIT DE LA DÉMOCRATIE

Par Philippe Mahoux et Jean Blairon

La fin de l'année 2021 a été rude pour les gouvernants de notre pays.

Le Comité de Concertation (Codeco) qui doit prendre les décisions en matière sanitaire réunit le Premier ministre, des ministres fédéraux, les ministres présidents des régions et certains ministres régionaux ; il peut inviter des experts.¹

Le 22 décembre, ce Codeco décide, entre autres mesures, de refermer les lieux culturels².

Cette décision a donné lieu à une fronde (un certain nombre de lieux culturels n'ont pas accepté de fermer), mais aussi à une mise en cause bien plus profonde ; des mots très durs sont employés : perte ou rupture de confiance, perte d'adhésion de la population ; ils mettent en cause la légitimité du pouvoir. Le thème de la désobéissance civique contre l'abus de pouvoir est convoqué, même si Françoise Tulkens, appelée à la rescousse, nous rappelle qu'il s'agit en l'occurrence de stimuler l'exercice de la démocratie.

« La désobéissance civique, lorsqu'on l'examine vraiment à la fois philosophiquement et juridiquement, d'une certaine manière, c'est stimuler le débat démocratique. Une norme va être transgressée pour en réaffirmer les fondements. C'est ça le cœur de la désobéissance civique. Elle est pacifique, elle doit être pacifique. C'est absolument certain. C'est vraiment la voie ultime du recours. À un moment donné, c'est la seule alternative. Et ce n'est pas du tout contre la démocratie, parce qu'on le présente un peu comme ça, mais non. Hannah Arendt a dit des choses tellement belles sur la justice qu'il faut souvent s'y pencher. Elle a dit : 'Au fond, juridiquement, oui, on peut l'expliquer, mais le fond de la désobéissance civique, c'est de rappeler l'esprit des lois'. Et l'esprit des lois, c'est à la fois nos lois en Belgique, et aussi les droits humains, ceux de la Convention des droits de l'homme auxquels on a adhéré. Et maintenant, ce qui est demandé dans la désobéissance civique, c'est d'être fidèle à l'esprit de la loi, et c'est vraiment ça. »³

Bien d'autres commentaires se placent sur un autre registre : celui des manquements imputables aux décideurs : manque de sérieux, de rigueur, de pédagogie par exemple.

Nous avons donc affaire à un halo de réactions dont le statut et la ligne directrice sont loin d'être équivalents : ce n'est pas la même chose de parler de manquements imputables à des individus que de considérer qu'on est dans une situation de recours ultime (contre le pouvoir, au nom même de la démocratie) ou dans une situation où la démocratie en tant que telle est décrite comme devenue illégitime.

1 https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_un-comite-de-concertation-coronavirus-ce-vendredi-qui-sera-autour-de-la-table-infographie?id=10609975

2 https://www.lavenir.net/cnt/dmf20211222_01648445/comite-de-concertation-du-mercredi-22-decembre-2021-avec-le-variant-omicron-quelles-mesures-va-prendre-le-codeco-pour-lutter-contre-la-pandemie-de-cov

3 <https://www.rtbf.be/article/le-fond-de-la-desobeissance-civique-c-est-de-rappeler-l-esprit-des-lois-estime-francoise-tulkens-10905489?id=10905489>

Il nous semble dès lors qu'un effort réflexif doit être tenté pour comprendre où nous en sommes. Pour nous, défendre la démocratie, c'est d'abord la comprendre (ses ressorts, ses moyens, ses contraintes, ses limites) et partager des analyses pour faire progresser la compréhension collective sans laquelle la notion de « gouvernement par le peuple » n'aurait pas de sens.

LA QUESTION DE LA LÉGITIMITÉ DÉPEND DE LA REPRÉSENTATION QU'ON SE FAIT DE LA DÉMOCRATIE

La définition de la démocratie donnée par Paul Ricoeur postule qu'on reconnaisse la légitimité du conflit et la légitimité de l'accord sur la manière d'aboutir à une décision.

« D'un côté, une démocratie n'est pas un régime politique sans conflit, mais un régime dans lequel ces conflits donnent lieu à des discussions, à des débats dont l'organisation (le déroulement, les aboutissements) font l'objet d'un accord collectif. Car comment négocier les conflits sans accord sur la règle du jeu commune ? Éliminer les conflits — de classes, de générations, de sexes, de goûts culturels, d'opinions morales et de convictions religieuses — est une idée chimérique. Dans une société de plus en plus complexe, les conflits ne diminuent pas en nombre et en gravité, mais se multiplient et s'approfondissent. L'essentiel, comme on l'a suggéré, est qu'ils s'expriment publiquement et qu'il existe des règles pour les négocier. C'est ici que le conflit appelle le consensus (qui sera la solution négociée du conflit), autant que le consensus rend possible la négociation (qui permet de trouver une solution au conflit) »⁴.

Un premier critère d'analyse s'en dégage : quelle combinaison des logiques de consensus et de conflit est à l'oeuvre dans une situation politique donnée et cette combinaison est-elle prise en compte comme principe de légitimité ?

Il serait en tout cas très naïf d'oblitérer la dimension de conflit et de rapport de forces qui est inhérente à la démocratie.

« Les discours politiques produits par les professionnels sont toujours doublement déterminés, et affectés d'une duplicité qui n'a rien d'intentionnel puisqu'elle résulte de la dualité des univers de référence, les professionnels concurrents et les profanes, et de la nécessité de servir à la fois les fins ésotériques des luttes internes et les fins exotériques des luttes externes. »⁵

Le reproche adressé par Denis Ducarme au président de son parti de privilégier une forme de conflit qui fragilise les consensus obtenus est un excellent exemple de cette « dualité des univers de référence » :

4 P. Ricoeur, *Langage politique et rhétorique*, 1990, p.04 <https://fr.scribd.com/document/96525706/Ricoeur-Langage-politique-et-rhetorique>

5 P. Bourdieu, « La représentation politique », in *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil 2001, p. 229.

« Il y a un élément dans la méthode actuelle de Georges-Louis Bouchez que j'estime être un mauvais choix : pour débattre il ne suffit pas simplement de toujours se placer dans la confrontation, dans le clivage. On est dans un moment de crise qui implique que les politiques se doivent plutôt de dialoguer, de réconcilier la société et ce n'est pas la posture adoptée par Georges-Louis, au contraire. Et je crois, en effet que, cela nous isole d'un certain nombre d'autres partis. »⁶

Est-ce qu'une meilleure compréhension (et capacité d'analyse) de cette « dualité de référence » ne serait pas de nature à lutter contre le discrédit, plutôt que l'appel vertueux et conservateur au consensus seul ? Cette compréhension nous paraît en tout cas nécessaire pour interroger l'équilibre entre le conflit et le consensus comme condition et comme résultat de l'exercice démocratique du pouvoir.

LA DIMENSION FORMELLE DE LA LÉGITIMITÉ

On aurait dès lors tort de négliger la dimension formelle de l'accord sur la manière d'arriver à une décision. La tentative de prise du Capitole par les partisans du perdant de l'élection nous le rappellent : nous pouvons avoir affaire à une prétention désinstitutionnalisée à la légitimité auto-proclamée. Ce que le président sortant et ses partisans souhaitaient, c'est que les règles constitutionnelles de validation de l'élection ne soient pas suivies ; pour eux, le vice-président, Mike Pence, dont le rôle consistait à lire formellement les résultats qui lui étaient fournis par les Etats, devait ni plus ni moins les changer !

L'initiative de « primaire populaire » lancée de manière privée en France, si elle n'a pas les mêmes intentions ni le même modus operandi, s'inscrit dans le même registre : s'auto-proclamer représentant légitime du « peuple » en décidant par soi-même des procédures qui peuvent définir une participation légitime à la lutte pour le pouvoir. On saisit d'emblée la différence avec des primaires organisées par un parti qui consulte ses affiliés.

On voit ici toute l'importance de l'accord sur les manières formelles de négocier un conflit (par exemple une joute électorale). Si le perdant peut décréter sans preuves que l'élection lui a été volée ou qu'une procédure qui ne fait l'objet d'aucun accord institutionnel peut décréter qu'un candidat est perdant, il n'y a plus de démocratie.

La légitimité formelle est en fait celle qui est conférée par le droit ; l'exemple d'un recours au Conseil d'État ou à la Cour constitutionnelle tout autant que les principes organisant la séparation des pouvoirs l'illustrent clairement⁷.

6 <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2022/01/18/denis-ducarme-il-y-a-un-element-dans-la-methode-actuelle-de-georges-louis-bouchez-que-jestime-etre-un-mauvais-choix-cela-nous-isole-dun-certain-nombre-dautres-partis-W4JJA6WI5RCFHBY3E6POQHI2XY/>

Cette citation ne peut se comprendre qu'en dégageant son double niveau : au niveau exotérique que comme une interrogation sur le respect des règles qui permettent de négocier les conflits politiques (par exemple la cohésion de la majorité derrière la décision prise) et au niveau ésotérique que comme une lutte pour le leadership au sein du parti réformateur.

7 Voir cet exemple à propos du Covid Safe Ticket (CST) <https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2022/01/06/recours-contre-le-cst-la-cour-constitutionnelle-est-competente-selon-le-juge-bruxellois-WTYDEQWC5NEFRNAMR277AMJJMU/>

LA DIMENSION SYMBOLIQUE DE LA LÉGITIMITÉ

Mais nous savons aussi que la que la légitimité n'est pas que procédurale. Elle comporte aussi une dimension symbolique forte. Pierre Bourdieu a présenté cette dimension en rappelant que le pouvoir ne peut s'accorder à lui-même la légitimité : elle ne peut que lui être accordée par d'autres que ceux qui l'exercent.

« Le pouvoir ne peut être reconnu et ne peut pas se reconnaître sans un réseau de légitimité (...) [ce qui fait qu']on retrouve, dans des conjonctures historiques très différentes, des oppositions ayant à peu près la même forme entre des détenteurs du pouvoir dominant (pouvoir économique, pouvoir politique, pouvoir guerrier, etc.) et des détenteurs d'une forme de pouvoir plutôt dominée, à composante culturelle, qui peut accorder au pouvoir dominant ce qu'il ne peut s'accorder, c'est-à-dire la reconnaissance symbolique. »⁸

Cette reconnaissance symbolique dépend de nombreux facteurs, comme l'authenticité dont on peut se prévaloir, la confiance que l'on inspire, le crédit dont on dispose. La reconnaissance symbolique est ainsi au coeur de la délégation du pouvoir que les représentés accordent aux représentants élus.

Pensons par exemple ici au fait de respecter soi-même les règles que l'on a imposées aux autres au vu de sa position de pouvoir ; les manquements de Boris Johnson en la matière font l'actualité⁹.

Mais nous pouvons aussi mettre en avant le fait qu'un responsable s'applique à lui-même les règles sur lesquelles il fonde sa prétention à la légitimité. Par exemple, si le responsable fonde cette prétention sur la science, il doit admettre que la démarche scientifique implique la recherche de l'erreur et qu'il n'y a donc que vertu à la reconnaître et à admettre toutes les situations d'incertitude où les connaissances établies manquent. Ce registre s'oppose évidemment au registre de « maîtrise », d'« initiative volontariste » qui est très fréquemment celui que les responsables politiques mobilisent ou celui dans lequel on les place.

Si l'essence de la démocratie est de reconnaître qu'il s'agit de négocier les conflits (en l'occurrence aujourd'hui entre le risque sanitaire, le risque économique, la liberté individuelle et la cohésion de la société), on voit bien que le respect des logiques procédurales – tout fondamental qu'il soit - ne suffit pas pour rendre une décision légitime¹⁰. Il faut encore un « accord » sur la manière dont on fonde la légitimité symbolique de la décision (par exemple : « en s'en remettant à la science »). Cet accord-là est évidemment beaucoup plus difficile à obtenir.

8 P. Bourdieu, *Sociologie générale, tome 2, Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Seuil, 2016, pp. 1039-1040.

9 Il fait l'objet d'accusation de corruption et de non respect des règles de confinement qu'il a imposées à tous les Britanniques.

10 Encore ne faut-il pas non plus sous-estimer cette difficulté. Paul Magnette, reconnaît que la décision de fermer les lieux culturels était une erreur :

« On aurait dû établir des critères (ventilation, usage du masque, CST, etc.) en fonction desquels les lieux culturels pourraient continuer à fonctionner. Les acteurs auraient dû avoir la possibilité de se mettre en règle avant de recevoir une certification de la Communauté française. La ministre dit que les règles ne seront pas respectées, alors qu'elle avait la responsabilité d'établir les conditions de fonctionnement du secteur. Avec une certification, on aurait pu, en Codeco, éviter d'y aller à l'aveugle ».

Cependant, il pointe ce problème formel : « il n'est pas normal que les ministres compétents ne soient pas présents lorsqu'on parle de leur matière (en Codeco, NDLR). Si Bénédicte Linard avait été là, elle aurait peut-être dit qu'il y avait un problème ». (<https://laprovince.sudinfo.be/888693/article/2021-12-28/paul-magnette-sest-collectivement-plantes-lors-du-dernier-codeco>)

L'INTÉRÊT DE LA MÉTHODE COMPARATIVE

La question de la légitimité permet sans doute d'aborder la délicate question des responsabilités individuelles : ces ministres-là ont-ils failli à leurs responsabilités ou ce qui s'est produit est-il explicable par des faits de structure sur lesquels il faudrait tenter d'agir ? La compréhension de la problématique de la légitimité passe notamment par la réponse à cette question.

Tenter d'objectiver une situation, c'est d'abord communiquer avec quelles « lunettes » on va la regarder. Nous allons procéder en mobilisant l'hypothèse défendue par Pierre Bourdieu : l'action politique se déroule dans un champ qui a ses règles propres et détermine en partie le comportement de ses protagonistes. La question que nous avons à étudier est alors celle-ci : que nous conduit à voir ce point de vue lorsque nous examinons la gestion de la crise sanitaire par le Codeco ?

Pour avancer dans ce type de démarche, la méthode comparative peut se révéler utile : ce que l'utilisation du concept de « champ » nous permet de comprendre se retrouve-t-il dans des situations différentes mais similaires (par exemple la démission du Ministre du budget wallon, le libéral Jean-Luc Crucke, présentée comme dommageable pour la Wallonie au vu de sa situation économique).

Cette situation est un autre exemple de la dualité des univers des références qui est à l'oeuvre. Le conflit interne patent entre le Ministre Crucke et le Président de son parti fragilise certains principes de l'exercice du pouvoir : respecter l'accord de majorité ; être un partenaire fiable dans l'équipe gouvernementale ; être ouvert au débat...

LA RÉFÉRENCE MOBILISÉE

Nous avons à de multiples reprises mobilisé le concept de champ dans nos analyses. *Le Monde Diplomatique* de ce mois de janvier publie d'ailleurs une conférence inédite de Bourdieu sur le champ politique qui ouvre à des perspectives intéressantes¹¹.

Rappelons qu'on peut entendre par champ une partie du monde social (« un microcosme ») qui est régi par des lois qui n'ont pas d'office valeur dans un autre microcosme. Pour le champ politique, la référence aux institutions, le respect de la parole donnée, le respect des accords, l'obligation d'accepter une forte exposition de sa vie privée, la référence au collectif, le parti, la capacité à lutter pour le pouvoir tout en l'exerçant avec ceux qu'on combat sont quelques exemples de fonctionnements spécifiques.

Mais un apport essentiel des « lunettes » qui s'appuient sur le concept de champ, c'est de considérer que ses protagonistes sont unis par des relations de conflits qui portent en premier lieu sur ce qui est considéré comme légitime dans le microcosme : par exemple, dans le champ politique, sur le rôle que peut ou non jouer l'État (notamment par rapport aux marchés) ; sur le principe fondant une carrière dans le champ (avoir une longue expérience de militance, être diplômé d'une université prestigieuse, être en relation très proche avec tel groupe social, être un « bekende Vlaming »...)...

¹¹ P. Bourdieu, « Imposer une vision du monde », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2022, p.3. Rappelons aussi son ouvrage *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

Si nous traitons à partir de ce point de vue la question de la légitimité d'une décision démocratique, nous devons alors de nous poser les questions suivantes :

- qui sont les protagonistes du champ et comment pèsent-ils sur la définition des principes de légitimité qui y sont dominants ?
- quelles sont les relations entre les protagonistes qui peuvent s'avérer déterminantes en la matière ?

LES PROTAGONISTES DU CHAMP POLITIQUE

Dans sa conférence inédite de 1995, Pierre Bourdieu notait déjà que le champ journalistique exerçait une forte influence sur le champ politique jusqu'au point d'y produire de nombreux effets. On peut dire aujourd'hui que les journalistes (par exemple les commentateurs politiques, mais pas seulement) font partie intégrante du champ politique, en fournissant les clés d'interprétation politiques du monde social¹², mais aussi en ayant la prétention, désormais, d'agir pour le transformer.

L'émission « Bye bye Belgium » est un bon indicateur de cette transformation, puisqu'elle ambitionnait rien de moins que de provoquer une prise de conscience politique des citoyens, au prix d'une violation des règles journalistiques (faire un faux JT sans le dire).

L'émission récurrente de « Viva for Life » en est un autre exemple : le média se met en scène comme acteur social, prétendant contribuer à « rendre un sourire à l'avenir » des enfants décrits comme pauvres alors qu'il ne s'agit que d'aider des associations qui agissent sur ce terrain...et que les inégalités continuent d'augmenter depuis que l'émission a été lancée ; ses « défis » inspirés des jeux télévisés¹³ semblent bien dérisoires si ce n'est indécents par rapport à la situation réelle des populations.

L'auto-promotion intensive du média par lui-même comme acteur est un bon indicateur en la matière¹⁴.

Quelle conséquence de cette pénétration du champ politique par les protagonistes d'un autre champ ?

Il faut d'abord bien prendre la mesure du fait que le champ journalistique est un champ très hétéronome : il dépend de plus en plus des acteurs du champ économique, qui le contrôlent notamment par les ressources qu'ils leur accordent via la publicité. Bref, la course à l'audimat est devenue un principe de légitimité dominant du champ journalistique. Nous venons d'en avoir récemment une éclatante démonstration lorsque nous avons vu que la chaîne commerciale TF1 pouvait se faire dicter la tenue de son JT par l'équipe promotionnelle d'un chanteur, en organisant un « buzz » : le chanteur Stromae répond par sa dernière chanson à une question de la journaliste, toute la scène ayant fait l'objet d'un tournage et d'un montage préalables. La prétendue logique du « direct » a fait ainsi l'objet d'un mensonge médiatique à visée commerciale.

12 Il faudrait évidemment diversifier l'analyse, par exemple en situant autrement les protagonistes du champ médiatique qui proposent une interprétation des faits qu'ils établissent et ceux qui avancent seulement un commentaire qui leur est propre.

13 Comme cette simulation de strip-tease <https://www.rtf.be/article/ca-chauffe-dans-le-cube-de-viva-for-life-marco-et-ophelie-se-deshabillent-pour-leur-defi-du-jour-10901964?id=10901964&programId=5973>

14 Ici aussi, il faudrait différencier ; qui est le protagoniste annoncé de la collecte de fonds, quel est l'objet de la collecte (ciblé ou général), quelle est la prétention affichée (vouloir soutenir la recherche par exemple n'est pas prétendre rendre le sourire pour l'avenir aux enfants vivant dans des familles pauvres) et quelle est sa crédibilité.

Ce dernier épisode fonctionne comme un analyseur de la logique dominante du champ journalistique qui est introduite dans le champ politique : la concurrence impose, par tous les moyens, de faire parler de soi plus que d'autres et si possible avant les autres (c'est la logique du scoop).

La tenue d'un Codeco est ainsi précédée pendant plusieurs jours de commentaires de décisions qui n'ont pas encore été prises, fait l'objet de directs puis de commentaires en tous sens à la suite de la réunion, y compris par les membres des partis qui siègent au gouvernement, et parfois de prises de position inverses des accords.

Trois conséquences majeures en matière de légitimité doivent être tirées de ces faits de structure.

- Il y a un flottement sur le degré de réalité de ce dont on parle : quel est le statut d'une information sur « ce qui est probablement sur la table du Codeco » ? Quel est le statut de la critique de cette décision probable ? Quel est le statut d'une décision contestée par un membre du groupe qui l'a prise ? Quel est le statut de cette contestation ?
- Ce flottement, dû à la répétition de l'ambiguïté, transforme l'information en bruit, en message non signifiant, si ce n'est insignifiant.
- Ce fonctionnement produit un « encore plus de la même chose » : pour sortir du bruit, on cherche à fouetter l'attention du récepteur par un message supposé en mesure de le capter, comme les courts messages sur twitter – encore plus de buzz, de scoop, encore moins d'occasion de prendre du recul et de comprendre, priorité étant donnée à la sensation.

Nous avons donc affaire à la fois à un émoussement et à une exacerbation censée lui répondre, au détriment du sens et de la compréhension.

Ces faits de structure expliquent en partie le discrédit dont peut souffrir l'exercice démocratique du pouvoir (sans l'excuser pour autant).

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES PROTAGONISTES DU CHAMP POLITIQUE

Cette analyse des protagonistes du champ en appelle une seconde : l'examen de leurs relations et les conséquences que celles-ci peuvent entraîner en matière de crédit ou de discrédit.

L'individualisation du capital politique

On entend par là le fait que l'obtention du crédit à l'intérieur du champ politique a connu une sorte d'inversion : tout se passe comme si ce n'était plus l'appartenance à un parti qui donnait du crédit à un protagoniste, mais qu'il était attendu de celui-ci, se donnant à connaître ou se mettant en avant, qu'il nourrisse le crédit du parti. L'importance accordée aux voix de préférence et à la popularité ou à l'image personnelle a crû considérablement.

Ce qui fait que la concomitance du conflit et du consensus se joue désormais à l'intérieur même du parti (exacerbant la concurrence interne).

Une manifestation de ce phénomène concerne la communication en Codeco.

Il est évident que le fait que tous les participants de la conférence de presse qui en communique les décisions prennent successivement la parole pour dire la même chose tout en répétant à leur tour qu'ils ne vont pas répéter ce qui a été dit est irritant et n'est pas de nature à renforcer le crédit de ces prises de parole.

La démission de Jean-Luc Crucke qui exprime qu'il ne se retrouve plus dans la ligne suivie par son parti et qui en tire toutes les conséquences illustre aussi le conflit entre l'individu et le collectif. Cette « ligne » concerne à la fois le positionnement idéologique (trop à droite) et la manière de vivre le conflit politique (communication incessante et désordonnée).

Les prises de parole individuelles qui démentent les accords collectifs du gouvernement auquel participent les partis de ces locuteurs s'inscrivent aussi dans ce problème de la perte de crédibilité des instances de décision.

L'obsession d'exister individuellement (au prix, dans le chef de certains, d'une saturation de l'espace de communication) déséquilibre le rapport entre le consensus et le conflit.

La déconnexion des représentants par rapport aux représentés, la mise de côté des collectifs et des corps intermédiaires

On sait que nos démocraties sont menacées par une double coupure : des représentants politiques professionnels d'avec les citoyens ; des experts auxquels les premiers recourent d'avec les profanes que sont aussi les seconds.

Ces deux coupures reposent d'une part sur une difficulté des représentants à prendre le point de vue des représentés (dont ils ne partagent plus les conditions d'existence) et, d'autre part, sur la logique de captation des savoirs par les experts dans un fonctionnement technocratique.

Ce que nous avons vécu avec le Codeco de fin décembre est une troisième coupure : celle qui a éclaté entre les experts et les politiques (on se souvient par exemple de l'intervention de Marius Gilbert évoquant une « rupture totale »¹⁵ ; le même dénonçant auparavant la place prise par les « consultants » dans les décisions¹⁶).

On constate malheureusement que les « solutions » tentées pour résoudre ce problème le renforcent en réalité. Nous en pointons trois.

- Vouloir compenser la coupure en mobilisant des individus (qu'ils soient tirés au sort par exemple ou consultés par internet ou sollicités pour un micro-trottoir), comme si en impliquer quelques-uns comme protagonistes éphémères (et non élus) du champ politique pouvait convaincre tous les autres de la légitimité de celui-ci... L'idée récurrente de remplacer le sénat par une chambre de citoyens tirés au sort¹⁷ illustre ce courant. La toute récente proposition d'organiser un « G1000-Covid » sur un sujet qui a précisément fait l'objet de tant débats va dans le même sens.

15 <https://www.rtf.be/article/marius-gilbert-larmes-aux-yeux-et-voix-cassee-la-rupture-est-totale-10903540?id=10903540>

16 Nous consacrerons une prochaine analyse au recours, devenu systématique dans bien des démocraties, à des consultants internationaux.

17 Si la transformation du Sénat peut être considérée comme nécessaire, on n'est pas pour autant condamnés à une logique individualisante, comme nous le verrons plus bas.

- Adopter la logique médiatique (et le « story telling ») pour combattre la coupure : c'est croire que « raconter une histoire » (ou dans un autre registre de langue « recréer un récit ») est la solution, alors que les populations attendent des actions, des effets tangibles (par exemple une diminution réelle des inégalités qu'elles subissent). Les populations n'en concluent-elles pas « qu'on leur raconte des histoires » ? La logique des plans d'actions qui épuisent l'énergie des acteurs à les concevoir puis à les communiquer et laissent l'action elle-même en plan va dans le même sens.
- Vouloir combler la coupure par une omniprésence (surtout dans les réseaux sociaux) ne peut que renforcer, nous l'avons vu, la dérive vers l'insignifiance.

Paul Ricoeur allait dans un tout autre sens lorsqu'il recommandait ceci :

« Nous appartenons à d'innombrables groupes [...] et donc est-ce que ce ne serait pas ces appartenances multiples qui devraient trouver une certaine représentation politique ? Peut-être comme à un moment donné, mais ça n'avait pas eu de suite, l'idée d'une seconde chambre, comme un Sénat qui nous représenterait à travers tous les corps intermédiaires auxquels nous appartenons. »¹⁸

Cette proposition a le mérite de sortir de la logique de l'individualisation excessive, mais aussi de rappeler que la légitimité dans le champ politique dépend de sa correspondance dans le champ social via le mécanisme de représentation. C'est bien cette correspondance qui doit constituer le cap et non des mécanismes parallèles donnant une image participative au statut souvent incertain.

Nous pouvons nous étonner qu'on puisse l'oublier si l'on souhaite vraiment éviter le discrédit de la démocratie.

CONCLUSION

C'est bien cette direction, curieusement très peu évoquée, d'une amélioration de la représentation par l'entremise des corps intermédiaires (dont les acteurs de l'éducation permanente constituent un exemple) que nous indique l'analyse de la question de la légitimité, du crédit et du discrédit de la démocratie avec les « lunettes » que nous avons choisies.

Nous avons en effet montré que la démocratie consistait en une combinaison permanente et nécessaire du conflit et du consensus.

Cette combinaison s'inscrit dans la logique des « champs », soit d'univers sociaux qui obéissent à des lois spécifiques, dont la lutte pour l'adoption des principes mêmes de la légitimité.

C'est donc en examinant les caractéristiques du champ politique et surtout les évolutions de celles-ci qu'on peut comprendre comment la démocratie construit ou déconstruit sa légitimité.

Nous avons ainsi mis en avant des évolutions qui concernent les protagonistes du champ (l'intrusion des acteurs du champ journalistique) et des évolutions qui concernent leurs relations.

¹⁸ P. Ricoeur, interview à France culture, <https://www.franceculture.fr/philosophie/paul-ricoeur-jai-toujours-vecu-la-vie-philosophique-comme-un-conflit>

Le crédit du système démocratique, la légitimité dont peut y être doté l'exercice du pouvoir dépend donc selon nous d'une action sur ces fonctionnements structurels et non de la seule dénonciation d'insuffisances individuelles découplées de leur causes ou de leurs systèmes de référence - ou de protestations apparemment vertueuses qui font l'impasse sur le caractère nécessaire du conflit.

Pour que le champ politique ne sombre pas dans un fonctionnement fermé sur lui-même, donnant toute la place aux conflits internes exacerbés et pour qu'il ne se discrédite pas par des solutions qui renforcent le problème, il nous semble qu'une implication vigoureuse des « corps intermédiaires auxquels nous appartenons » peut constituer une voie à expérimenter, en sus bien entendu de la séparation des pouvoirs et du contrôle de l'exécutif par le Parlement, surtout à propos de décisions qui restreignent les libertés. Cela nous paraît moins illusoire que des solutions qui reproduisent la logique du problème en l'intensifiant.



Pour citer cette analyse

Philippe Mahoux et Jean Blairon, « Du discrédit de la démocratie », *Intermag.be*, RTA asbl, février 2022,
URL : www.intermag.be/.